

Bilan Législatif

Juin-juillet 2012

ÉTÉ 2012

Edito

Les 6 mai et 17 juin derniers les Français ont fait confiance à François Hollande et à la gauche pour gouverner le pays.

Le changement promis ne s'est pas fait attendre: parité du Gouvernement, baisse de la rémunération du Président de la République et des ministres, encadrement des loyers, doublement de l'allocation de rentrée scolaire ou rétablissement de la retraite à 60 ans, sont autant de promesses du candidat Hollande qui ont déjà été tenues.

La victoire de la gauche aux élections législatives des 10 et 17 juin a donné au nouveau Président de la République une majorité parle-

mentaire pour que se fasse le changement attendu. Cette majorité s'est elle aussi très vite mise au travail pour tenir les engagements pris. Trois textes importants ont été discutés et votés durant la session extraordinaire. Le projet de loi de finances rectificative a permis de rétablir la justice fiscale en supprimant la « TVA antisociale », en revenant sur l'allègement de l'ISF et en alourdissant la taxation des revenus du capital.

Le projet de loi sur le harcèlement sexuel nous a permis de combler un vide juridique et de mieux protéger davantage les victimes.

La proposition de loi visant à

abroger la majoration des droits à construire a supprimé la loi du 20 mars 2012 inefficace et remettant en cause le travail des élus locaux.

Le 10 juin dernier, les Ariégeois m'ont renouvelé leur confiance en me réélisant députée.

Depuis cette élection, je me suis investie comme je le fais depuis cinq ans mais cette fois au sein de la majorité parlementaire. Je me battra donc pour que continue le redressement dans la justice que nous avons initié et pour que soient tenus les engagements que nous avons pris.

Frédérique Massat
Députée de l'Ariège

Pour retrouver Frédérique Massat, députée de l'Ariège

Dans l'Ariège

29, rue Delcassé
09000 Foix

Téléphone: 05.34.09.08.87
Télécopie: 05.34.09.08.86

A Paris

126, rue de l'Université
75007 Paris

Téléphone: 01.40.63.73.44
Télécopie: 01.40.63.79.04

Blog: <http://www.frederiquemassat.com/>

Projet de loi relatif au harcèlement sexuel

Le 24 juillet, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité la loi sanctionnant le harcèlement sexuel. L'objectif de ce texte était de combler le vide juridique ouvert le 4 mai dernier par une décision du Conseil constitutionnel.

Le harcèlement sexuel est désormais défini comme "Le fait d'imposer à une personne de façon répétée, des propos ou agissements à connotation sexuelle qui, soit portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son égard une situation intimidante, hostile ou offensante." Les peines sanctionnant le délit de harcèlement sexuel ont été alourdies et portées à deux ans

de prison et à 30 000 euros d'amende, trois ans et 45 000 euros en cas de circonstances aggravantes.

Les députés socialistes sont fiers du travail qui a été réalisé sur ce texte. Il s'est fait dans une atmosphère apaisée, loin de tout combat idéologique et stérile mais avec le souci de se mettre au service des victimes de harcèlement. Cet examen a aussi été l'occasion d'enrichir le texte du Gouvernement. Par voie d'amendement, ont pu être ajoutés des dispositifs pour améliorer la prise en compte des suites du harcèlement sexuel et notamment des faits de discrimination. Le champ du harcèlement sexuel a aussi été élargi pour qu'il ne se li-

mite plus qu'au monde professionnel mais désormais aux mondes de l'enseignement supérieur et du sport.

Grâce à ce travail, mais aussi à celui du Gouvernement et du Sénat, les victimes pourront plus facilement révéler leurs souffrances, porter plainte, être soutenues par des associations ou leur hiérarchie et enfin, les magistrats pourront condamner le harcèlement sexuel avec plus de sévérité.

Ce vote est une avancée dans la lutte contre les violences faites aux femmes mais il ne doit pas nous faire oublier le chemin qu'il nous reste à parcourir pour construire l'égalité entre les hommes et les femmes.

Proposition de loi visant à abroger la majoration des droits à construire

Mercredi 25 juillet, l'Assemblée nationale a discuté puis voté la proposition de loi visant à abroger de majoration des droits à construire.

La loi votée par la précédente majorité le 20 mars 2012 se caractérisait par son inefficacité et sa remise en cause du travail des élus en matière d'urbanisme.

Elle est inefficace parce qu'elle ignore la diversité des problématiques du logement. Les situations ne sont pas les mêmes qu'on soit en centre-ville, en périphérie ou en milieu rural. En proposant une réponse unique, le texte que nous

avons abrogé ignorait la réalité des territoires et la diversité des problématiques.

La loi du 20 mars 2012 remettait en cause les documents d'urbanisme élaborés par les élus à travers lesquels ceux-ci déterminaient les meilleures règles d'aménagement de leur territoire.

Parce qu'il y a urgence à donner à nos concitoyens les moyens de se loger sans obérer leur pouvoir d'achat, le Gouvernement n'a pas attendu pour agir. Le 21 juillet paraissait au Journal Officiel le décret visant à encadrer les loyers

lors du renouvellement d'un bail ou de relocation.

Les députés de la majorité sont conscients de la nécessité de redéfinir une véritable politique du logement. Ce chantier sera une de leurs priorités. De nombreuses propositions ont déjà été formulées : la création d'un dispositif de cautions solidaires ou la mise en place d'une règle des trois tiers pour favoriser la mixité sociale. Des dispositifs fonctionnent et pourront aussi être renforcés : doubler le plafond du livret A ou élever à 25% les exigences en matières de logements sociaux.

Projet de loi de finances rectificative

Du 16 au 19 juillet, l'Assemblée nationale a examiné le projet de loi de finances rectificative pour 2012. Ce texte, le premier de la législature vise à débiter le redressement des finances de notre pays.

Ce travail est plus que nécessaire. Le Gouvernement précédent laisse derrière lui une dette d'une ampleur sans précédent et des impondérables auxquels il faut faire face rapidement: estimation de croissance erronée soit un manque de 7 milliards et 2 milliards d'euros de dépenses non financées pour l'année 2012.

Pour tenir les engagements que nous avons pris pendant la campagne : suppression de la TVA sociale (c'est à dire 10,6 milliards d'euros rendus aux Français), doublement de l'Allocation de rentrée scolaire, création de postes dans l'Éducation nationale et

retour à 5,5% de la TVA sur le livre et pour tenir les engagements européens des leviers fiscaux vont être actionnés. Ils ne seront pas synonymes de rigueur ou de matraquage fiscal mais de justice.

La fortune et la rente seront mis à contribution : l'exonération de l'ISF votée en 2011 par la droite est supprimée. Elle avait coûté 2,3 milliards d'euros à l'Etat, tout comme l'abattement sur les droits de succession. Nous alourdirons aussi la taxation sur les stock-options et sur les revenus immobiliers des non-résidents. Les patrimoines les plus élevés contribueront enfin autant que tous les Français !

Les grandes entreprises seront aussi mises à contribution. Le texte que nous avons examiné limite l'optimisation fiscale des entreprises, il élève aussi le forfait social de 8 à 20% pour

réduire les niches fiscales et sociales et enfin, il double le taux de la taxe sur les transactions financières.

Ce texte est aussi au service de l'emploi : c'est pour cela que nous avons supprimé l'exonération des heures supplémentaires. Elle avait coûté 4,5 milliards d'euros à nos finances et avait détruit 100 000 emplois. Avec sa suppression, il coûtera plus cher aux entreprises de faire travailler leurs salariés davantage que de créer des emplois. Nous avons aussi choisi d'épargner nos TPE et PME, alors qu'elles créent 85% des emplois elles étaient deux fois plus imposées que les groupes du CAC40.

Réparer les erreurs de la droite, rétablir la justice dans la fiscalité et la mettre au service de l'emploi, tel sont les trois objectifs que nous nous sommes fixés à travers la première loi de ce quinquennat !

Conseil européen des 28 et 29 mai

Après 18 sommets européens dits de «la dernière chance» aux résultats modestes, le Conseil européen des 28 et 29 mai a entraîné une véritable réorientation des politiques européennes.

L'abnégation de la France et de François Hollande a fait passer l'Europe de l'austérité à une stratégie de croissance : 10 milliards d'euros vont être mobilisés en faveur de la Banque européenne d'investissement

qui offrira l'accès au crédit à des opérateurs privés et publics et 4,5 milliards d'euros seront mis au service de grands projets d'infrastructures grâce à la mise en place des « project-bonds ». En tout, c'est une enveloppe de 120 milliards d'euros qui est mise au service de la croissance.

Le soutien aux pays en grande difficulté va aussi changer de nature pour que se desserrent les contraintes financières qui pè-

sent sur eux. Ils seront désormais soutenus par le Mécanisme Européen de Stabilité et par le Fonds Européen de Stabilité Financière.

De nouveaux outils verront aussi le jour: une eurotaxe sur les transactions financières et la possibilité donnée au MES de prêter directement aux banques.

L'Europe a fait un grand pas pour se protéger des soubresauts des marchés financiers !

Travail en Commission

Pour ne pas rester en vase clos et pour contrôler l'action publique, les députés de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale ont depuis le 4 juillet organisé treize tables rondes ou auditions.

En tant que Vice-présidente de la Commission des Affaires économiques, Frédérique Massat est intervenue lors de chacune de ces réunions.

Le 4 juillet, table ronde sur la consommation enjeu de la croissance.

Ce fut l'occasion pour Frédérique Massat, d'interroger les acteurs de cette table ronde sur les marges nettes sur les produits alimentaires dans la grande distribution, sur le e-commerce et sur la vente de produits de santé dans les grandes surfaces.

Le 5 juillet, auditions d'André-Claude Lacoste, Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et Jacques Repussard, Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire ;

Après avoir rappelé la position des députés socialistes sur la question du nucléaire, Frédérique Massat a pu interroger les deux invités sur la politique de sous-traitance d'EDF, sur la dimension internationale du sujet et sur la politique de communication des deux organismes auditionnés.

Le 11 juillet, audition de Jean-Ludovic Silicani, Président de l'ARCEP

Cette rencontre fut pour Frédérique Massat l'occasion d'interroger le Président de l'autorité des télécommunications sur les dispositifs de sécurité. Elle a aussi attiré son attention sur le cas particulier de Free avant de conclure en lui demandant son point de vue sur la mutualisation des réseaux électroniques, solution prônée par nombre de collectivités pour lutter contre la fracture numérique.

Le 11 juillet, audition de Stéphane Richard, Président Directeur Général d'Orange

Quelques jours après le bug qu'a connu l'opérateur Orange, cette rencontre a été l'occasion de réfléchir aux dispositifs d'urgence lors de crise similaires et sur les compensations à destination des clients.

Le 11 juillet, Delphine Batho, ministre de l'écologie

Cette audition a permis à Frédérique Massat d'interroger la ministre sur la politique qu'elle allait mener pour favoriser la transition énergétique. Elle a aussi attiré son attention sur deux sujets bien connus de la circonscription que sont l'épandage de pesticides et le développement de la filière bois énergie.

Le 12 juillet, Dominique Maillard, président du directoire de RTE (Réseau de transport d'électricité).

Lors de cette audition, Frédérique Massat a pu interroger monsieur Maillard sur plusieurs points: la politique tarifaire de RTE à l'égard des distributeurs, la gestion des période de pointe, la mise en place de mesures du Grenelle de l'environnement qui le concernent, les investissements que prévoit RTE et son positionnement en vue du débat sur l'énergie qui va prochainement être engagé.

Le 18 juillet, auditions de Jean-Louis Beffa, Président d'honneur de Saint-Gobain et de Louis Schweitzer, Président d'honneur de Renault, sur la relance de la politique industrielle.

Cette rencontre avec deux acteurs du monde économique a permis à Frédérique Massat de recueillir leurs points de vue sur plusieurs sujets : le pacte de croissance européen, la banque publique d'investissement, la place de l'Etat dans l'économie, la compétitivité-prix du secteur industriel et de la filière française des énergies renouvelables.

Le 18 juillet, audition d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif

Frédérique Massat a posé deux questions sur la mise en place de la Banque Publique d'Investissement : sur le rôle des commissaires au redressement productif et sur le celui des élus. Elle a ensuite questionné le ministre sur les marges des entreprises et le versement des dividendes avant de finir par une question sur un sujet qui lui est cher : le développement des circuits courts.

Le 18 juillet, audition de Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique

Deux semaines après le bug qu'a connu Orange, la venue de la ministre était l'occasion de l'interroger sur le rôle de l'ARCEP. En tant qu'élue d'un territoire rural, Frédérique Massat a aussi interrogé Fleur Pellerin sur les moyens de lutte contre la fracture numérique.

Le 24 juillet, audition de François Houllier, candidat à la Présidence de l'INRA

Frédérique Massat a interrogé le candidat sur les efforts qu'il compte mener pour faire avancer l'égalité homme/femme au sein de l'INRA. Elle a aussi souhaité savoir quels travaux seront menés pour développer les circuits courts.

Le 25 juillet, audition de Didier Migaud, président de la Cour des Comptes

Reçu à l'occasion du dépôt du rapport sur « L'état et le financement de l'économie », Frédérique Massat a interrogé Didier Migaud sur le financement des collectivités locales et sur le rôle que pourrait jouer l'épargne des Français dans le redressement économique.

Le 26 juillet, audition de Philippe Varin, président du directoire de PSA

Alors que le groupe PSA a annoncé un plan social, Frédérique Massat a interrogé monsieur Varin sur la façon dont ont été utilisés les centaines de millions d'euros investis par l'Etat dans le groupe.

Le 31 juillet, audition de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt

A cette occasion, Frédérique Massat a interrogé le ministre sur les mesures qu'il comptait prendre pour protéger l'agriculture de montagne.